

Charte de protection des données personnelles

Service Urbanisme

| Pour quelles finalités ? | Quelles données à caractère personnel collectons-nous ? | Qui peut avoir accès à vos données ? | Sur quel fondement juridique se base le traitement ? |
|---|--|--|--|
| Gestion des demandes d'autorisation du droit du sol (permis, déclaration préalable, permis d'aménager, certificat d'urbanisme, gestion de la publicité et des enseignes) | <ul style="list-style-type: none"> Données d'identification détaillées (nom, prénom, adresse postale, téléphone, adresse e-mail, numéro unique d'enregistrement, etc.) Profession (uniquement dans le cadre des DIA) | <ul style="list-style-type: none"> Personnel habilité de la Ville dans le cadre de l'exercice de ses fonctions (service urbanisme, service finance, etc.) Sous-traitants/ Service instructeur de la Métropole, Prestataires dans la limite de l'exécution de leur mission (prestataire en charge de la fourniture et maintenance du logiciel métier d'urbanisme, etc.) Organisme ou autorité légalement autorisé à connaître vos informations (Service de l'Etat (SITADEL), Trésor Public, etc.) Les administrés consultant un permis de construire, une déclaration préalable, ou un permis d'aménager, ou demandant un relevé de propriété | Nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'autorité publique |
| Gestion des demandes de certificat d'urbanisme | | | |
| Gestion des Déclarations d'Intention d'Aliéner | | | |